



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 2 DÉCEMBRE 2024 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Adoption - Nomination du maire(sse) suppléant(e) 2025
- 1.6 Dépôt - Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 1.7 Présentation et adoption - Règlement général 09-208-01 - Règlement modifiant le Règlement 09-208 relatif aux infractions et pénalités
- 1.8 Présentation et adoption - Règlement général 689-01 - Règlement modifiant le Règlement 689 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes
- 1.9 Présentation et adoption - Règlement général 720-01 - Règlement modifiant le Règlement 720 sur la vidange des fosses septiques
- 1.10 Présentation et adoption - Règlement général 738-01 - Règlement modifiant le Règlement 738 sur les opérations de l'écocentre situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires
- 2.2 Adoption - Financement - Concordance et court terme - 46
- 2.3 Adoption - Financement - Résolution d'adjudication - 46
- 2.4 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 760 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte
- 2.5 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 761 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection du chemin du Village



- 2.6 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 762 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 5 000 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte
- 2.7 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 763 - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 080 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2025
- 2.8 Adoption - Demande d'acquisition du lot 1 497 339
- 2.9 Autorisation de mandat - Renouvellement de la convention pour les services animaliers
- 2.10 Dépôt - Rapport d'évaluation du vétérinaire impliquant deux chiens lors de l'incident du 4 juin 2024 sur le chemin du Domaine
- 3. Direction générale**
 - 3.1 Nomination - Comité consultatif de sécurité routière (CCSR)
 - 3.2 Adoption - Modifications aux résolutions 072-2024 et 073-2024 sur l'avis d'imminence des propriétés du 19 chemin de la Fenièrre et du 3 et 4 allée des Sapins
 - 3.3 Adoption - Avis d'imminence pour le 22 chemin du Rocher lot 1 821 155
 - 3.4 Adoption - Fin de probation du lieutenant Jean-François Richard
 - 3.5 Adoption - Modification à la classe salariale - Analyste au Service de l'urbanisme et développement durable
 - 3.6 Autorisation - Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2025
- 4. Travaux publics**
 - 4.1 Autorisation - Octroi de la prime à Maxim Baillargeon
 - 4.2 Autorisation de dépenses - Disposition et traitement des ordures ménagères - Année 2025
 - 4.3 Adoption - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 6 661 394 et de la servitude de remblai du lot 6 661 395 (rond de virée chemin du Coteau)
 - 4.4 Autorisation de signature - Contrat de service CAUCA pour la répartition des appels d'urgence des services municipaux (5050)
- 5. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 5.1 Engagement - Journalier - Surveillant de plateaux 2025 - Classes 1 et 2
 - 5.2 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Mandataires pour les activités sociales des aînés et des adolescents
 - 5.3 Adoption - Dénonciation et résiliation du contrat de camp de jour avec la compagnie Centre plein air Lasallien inc.
- 6. Urbanisme et développement durable**
 - 6.1 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement du plan d'urbanisme no 09-192
 - 6.2 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement de zonage no 09-207
 - 6.3 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement de lotissement no 09-194



- 6.4 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme no 09-196-06
- 6.5 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 09-198
- 6.6 Autorisation - Projet de lotissement - Condominiums du golf Mont-Tourbillon (Horizon sur le Golf)
- 6.7 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 novembre 2024
- 6.8 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
- 7. Protection contre l'incendie**
 - 7.1 Autorisation de signature - Contrat de service Cauca répartition des appels et gestion des appels 911
 - 7.2 Autorisation - Paiement de factures et mandat supplémentaire dans les dossiers des pompiers Perrier-Goulet-Gauvin
- 8. Varia**
 - 8.1 Aucun
- 9. Période de questions**
 - 9.1 Période de questions
- 10. Levée de l'assemblée**

1.1 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

347-2024

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-2024

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le greffier-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 4 novembre 2024



La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

2024-10-28 MTQ - Retour-Chèque d'indemnité finale à retourner - Me Stéphanie Morasse, notaire

2024-11-25 CMQ - Résultats concernant la revue des activités

Dépôt

Aucun

Information

Aucune

349-2024

1.5 Adoption - Nomination du maire(sse) suppléant(e) 2025

ATTENDU les recommandations de monsieur le maire Charles Brochu;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur François Boily à titre de maire suppléant pour l'année 2025, soit jusqu'au terme de son mandat actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.6 Dépôt - Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les conseillers et conseillères municipaux.

350-2024

1.7 Présentation et adoption - Règlement général 09-208-01 - Règlement modifiant le Règlement 09-208 relatif aux infractions et pénalités

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 09-208-01 Règlement modifiant le Règlement 09-208 relatif aux infractions et pénalités.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-2024

1.8

Présentation et adoption - Règlement général 689-01 - Règlement modifiant le Règlement 689 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 689-01 Règlement modifiant le Règlement 689 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-2024

1.9

Présentation et adoption - Règlement général 720-01 - Règlement modifiant le Règlement 720 sur la vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 720-01 Règlement modifiant le Règlement 720 sur la vidange des fosses septiques.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



353-2024

1.10 Présentation et adoption - Règlement général 738-01 - Règlement modifiant le Règlement 738 sur les opérations de l'écocentre situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 738-01 Règlement modifiant le Règlement 738 sur les opérations de l'écocentre situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-2024

2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de novembre 2024, ainsi que la liste des engagements budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2024 totalisant une somme de 3 716 873,29 \$ et la liste des engagements budgétaires, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-2024

2.2 Adoption - Financement - Concordance et court terme - 46

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 698 000 \$, qui sera réalisée le 12 décembre 2024, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
9-187	159 500 \$
9-186	106 800 \$
9-202	759 400 \$
610	370 900 \$
12-227	37 400 \$
718	300 000 \$
724	180 000 \$



731	250 000 \$
730	500 000 \$
740	350 000 \$
740	684 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 610, 12-227, 718, 724, 731, 730 et 740, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport avait le 9 décembre 2024, un emprunt au montant de 1 434 000 \$, sur un emprunt original de 2 645 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 9-187, 9-186, 9-202, 610 et 12-227;

ATTENDU QUE en date du 9 décembre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 12 décembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro 9-187, 9-186, 9-202, 610 et 12-227;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 décembre 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE CHARLESBOURG
155, 76E RUE EST
QUÉBEC, QC
G1H 1G4



- 8 Que les obligations soient signées par le maire ou la mairesse suppléante et le greffier-trésorier ou le directeur du Service des finances et de l'administration. La Municipalité de Lac-Beauport, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 610, 12-227, 718, 724, 731, 730 et 740 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 12 décembre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 9-187, 9-186, 9-202, 610 et 12-227, soit prolongé de trois jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

356-2024

2.3 Adoption - Financement - Résolution d'adjudication - 46

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 9-187, 9-186, 9-202, 610, 12-227, 718, 724, 731, 730 et 740, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 décembre 2024, au montant de 3 698 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- LA BANQUE TORONTO-DOMINION

428 000 \$	3,65000 %	2025
445 000 \$	3,60000 %	2026
463 000 \$	3,60000 %	2027
482 000 \$	3,65000 %	2028
1 880 000 \$	3,75000 %	2029
	Prix : 99,40700	Coût réel : 3,87903 %

2- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

428 000 \$	3,40000 %	2025
445 000 \$	3,50000 %	2026
463 000 \$	3,55000 %	2027
482 000 \$	3,70000 %	2028
1 880 000 \$	3,80000 %	2029
	Prix : 99,32664	Coût réel : 3,92258 %



3- BMO NESBITT BURNS INC.

428 000 \$	2,75000 %	2025
445 000 \$	3,00000 %	2026
463 000 \$	3,25000 %	2027
482 000 \$	3,50000 %	2028
1 880 000 \$	3,75000 %	2029
	Prix : 98,81400	Coût réel : 3,92535 %

4- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

428 000 \$	3,55000 %	2025
445 000 \$	3,55000 %	2026
463 000 \$	3,55000 %	2027
482 000 \$	3,55000 %	2028
1 880 000 \$	3,60000 %	2029
	Prix : 98,72800	Coût réel : 3,95105 %

5- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

428 000 \$	3,50000 %	2025
445 000 \$	3,50000 %	2026
463 000 \$	3,55000 %	2027
482 000 \$	3,60000 %	2028
1 880 000 \$	3,65000 %	2029
	Prix : 98,75800	Coût réel : 3,97762 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE TORONTO-DOMINION est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 698 000 \$ de la Municipalité de Lac-Beauport soit adjugée à la firme BANQUE TORONTO-DOMINION;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire ou la mairesse suppléante et le greffier-trésorier ou le directeur du Service des finances et de l'administration soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



357-2024

2.4 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 760 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QU' il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 760 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

358-2024

2.5 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 761 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection du chemin du Village

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QU' il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 761 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection du chemin du Village.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-2024

2.6 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 762 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 5 000 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le



mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QU' il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroché
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 762 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 5 000 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

360-2024

2.7 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 763 - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 080 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2025

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QU' il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 763 Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 080 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2025.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

361-2024

2.8 Adoption - Demande d'acquisition du lot 1 497 339

ATTENDU QU' une offre d'achat a été déposée à la Municipalité pour acquérir un terrain municipal (lot 1 497 339);

ATTENDU QUE le prix de vente proposé doit être ajusté selon le nouveau rôle d'évaluation 2025-2026-2027;

ATTENDU QUE la vente est conditionnelle à ce que le lot 1 497 339 et le lot 1 497 340 soient recadastrés pour n'en former qu'un seul;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain municipal est recommandée par les services municipaux;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon



APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande d'acquisition du lot 1 497 339 au prix de 35 700 \$ avec une obligation de recadastrer les lots 1 497 339 et 1 497 340 dans les six mois de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

362-2024

2.9 Autorisation de mandat - Renouvellement de la convention pour les services animaliers

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des finances et de l'administration;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à renouveler la convention pour les services animaliers de la SPA de Québec et à la maintenir en vigueur jusqu'à décision contraire du conseil.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 Dépôt - Rapport d'évaluation du vétérinaire impliquant deux chiens lors de l'incident du 4 juin 2024 sur le chemin du Domaine

Le directeur du Service des finances et de l'administration dépose aux membres du conseil le document « Rapport d'évaluation du vétérinaire impliquant deux chiens lors de l'incident du 4 juin 2024 sur le chemin du Domaine » et les invite à le consulter.

363-2024

3.1 Nomination - Comité consultatif de sécurité routière (CCSR)

ATTENDU QUE conformément au Règlement constituant le comité consultatif de sécurité routière (CCSR), le conseil municipal doit procéder annuellement à la nomination des membres;

ATTENDU QUE le poste no 7 de ce comité est toujours vacant;

ATTENDU QUE les recommandations de madame la conseillère Marie Gagnon;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Philippe Moreau, résident, comme membre au poste no 7 du comité consultatif de sécurité routière (CCSR) pour l'année 2025 et de nommer monsieur Maxime Lassailly à titre de substitut à ce poste en cas d'absence de M. Moreau.

Que ces personnes représentent les intérêts de la Municipalité en tant que membre et fassent rapport au conseil municipal de leurs activités.

Qu'en raison de cette année électorale, le comité dépose son dernier rapport au plus tard le 15 septembre 2025 et que son mandat prenne fin également à cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



364-2024

3.2 Adoption - Modifications aux résolutions 072-2024 et 073-2024 sur l'avis d'imminence des propriétés du 19 chemin de la Fenièrre et du 3 et 4 allée des Sapins

ATTENDU QUE les propriétaires ont toujours l'intention de détruire les bâtiments et céder à la Municipalité pour 1 \$ les terrains admissibles au programme de rachat du MSP;

ATTENDU QUE les propriétaires ont débuté les démarches, mais n'ont pu compléter les travaux avant l'hiver;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'accorder un délai supplémentaire aux propriétaires, soit jusqu'au 15 juillet 2025, pour céder à la Municipalité leur propriété conformément aux résolutions 072-2024 et 073-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-2024

3.3 Adoption - Avis d'imminence pour le 22 chemin du Rocher lot 1 821 155

ATTENDU QUE les constats réalisés par le MSP permettent de statuer que le niveau de risque (ou le danger) pour la sécurité des biens et des personnes du 22 chemin du Rocher, lot 1 821 155, à Lac-Beauport est considéré imminent en regard à l'inondation fluviale;

ATTENDU la confirmation de l'admissibilité au Programme général d'assistance financière lors de sinistres - inondations et pluies survenues du 18 et 19 décembre 2023;

ATTENDU le décret gouvernemental portant le numéro 403-2019 dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ATTENDU QUE la conclusion du ministère de la Sécurité publique est de verser aux propriétaires de la propriété une allocation de départ;

ATTENDU QUE cette allocation de départ est conditionnelle à ce que la Municipalité s'engage à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1 \$;

ATTENDU QUE cette acquisition aura lieu une fois la démolition ou le déplacement de la résidence réalisé par les propriétaires sur un autre terrain ainsi que tous les autres biens situés sur son terrain incluant leurs fondations et la remise en état du terrain, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal s'engage à faire l'acquisition du lot 1 821 155 du cadastre du Québec pour la somme nominale de 1 \$ une fois la démolition de la résidence réalisée par les propriétaires et de tous les autres biens situés sur son terrain incluant leurs fondations et la remise en état du terrain soit effectuée, conformément aux exigences du ministère de la Sécurité publique et de la municipalité de Lac-Beauport.



Que le conseil municipal mentionne que toute nouvelle construction sur ce terrain sera interdite tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes et des biens.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents pertinents à cet effet.

Que cet engagement soit conditionnel à ce que la transaction notariée soit signée avant le 15 décembre 2025 aux frais du vendeur.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à :

- Mme Lorraine Bérubé et M. Denis Gendron, propriétaires;
- Mme Annie Lagadec, conseillère en gestion des risques naturels, Direction générale du rétablissement, ministère de la Sécurité publique;

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

366-2024

3.4 Adoption - Fin de probation du lieutenant Jean-François Richard

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de la protection contre l'incendie de Lac-Beauport;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

De confirmer le statut d'employé régulier du lieutenant Jean-François Richard suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-2024

3.5 Adoption - Modification à la classe salariale - Analyste au Service de l'urbanisme et développement durable

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

De modifier la classe salariale de monsieur Simon Gagnon, à compter du 1^{er} janvier 2025, en majorant sa classe d'emploi de la classe 3 à la classe 5 (technicien avec DEC) et de lui attribuer l'échelon 2 basé sur le nombre d'années d'expérience à titre d'analyste.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-2024

3.6 Autorisation - Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2025

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon



ET RÉSOLU :

D'autoriser la technicienne en ressources humaines ou le directeur général à signer le document « Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2025 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-2024

4.1 Autorisation - Octroi de la prime à Maxim Baillargeon

ATTENDU QU' une prime a été instaurée à la suite de la nomination de M. Coulon au poste de conseiller en matières résiduelles et conformément aux conditions de travail établies par la Municipalité;

ATTENDU QUE cette prime vise à reconnaître le rôle essentiel de M. Baillargeon dans la continuité et la qualité du service de gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'octroyer la prime de 5 616,00 \$ à Maxim Baillargeon pour le travail de gestion de la division des matières résiduelles.

Pour l'année 2025 et subséquentes, la prime de gestion de la division des matières résiduelles sera versée automatiquement sur la paie à raison de 108 \$ semaine, non indexable.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

370-2024

4.2 Autorisation de dépenses - Disposition et traitement des ordures ménagères - Année 2025

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Disposition et traitement des ordures ménagères - année 2025 » pour un montant maximum de 375 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

371-2024

4.3 Adoption - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 6 661 394 et de la servitude de remblai du lot 6 661 395 (rond de virée chemin du Coteau)

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun d'aménager une aire de virage au bout du chemin du Coteau;



ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité doit acquérir les terrains et servitudes nécessaires à l'aménagement des infrastructures;

ATTENDU QUE ce conseil s'est entendu avec les propriétaires sur les conditions d'acquisition;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot 6 661 394 et une servitude de remblai sur une partie du lot 6 661 395, tel que décrit sur la description technique de l'arpenteur Martin Pageau, selon les modalités suivantes :

- L'acquisition du lot 6 661 394 et de la servitude de remblai sur le lot 6 661 395 seront faites en contrepartie d'une somme de 30 000 \$ incluant la valeur du terrain, de la servitude et les indemnités pour dommage et inconvénients;
- La Municipalité s'engage à étendre de la terre végétale et ensemercer le remblai à la fin des travaux.

De mandater Me Nancy Lavoie pour préparer l'acte notarié aux frais de la Municipalité.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement et remboursable sur 10 ans à partir de 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

372-2024

4.4

Autorisation de signature - Contrat de service CAUCA pour la répartition des appels d'urgence des services municipaux (5050)

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par : Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à signer le document « Contrat de service CAUCA pour la répartition des appels des services municipaux (5050) » ainsi que les renouvellements et tous les documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

373-2024

5.1

Engagement - Journalier - Surveillant de plateaux 2025 - Classes 1 et 2

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 2 décembre 2024 monsieur Marc-André Tardif et monsieur Keith Haie à titre de « Journalier - Surveillant de plateaux 2025 – Classes 1 et 2 » temporaire à l'échelon 1 des conditions salariales, et ce, jusqu'au 15 janvier 2026. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



374-2024

5.2 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Mandataires pour les activités sociales des aînés et des adolescents

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer les protocoles d'entente à intervenir avec les organismes suivants pour la réalisation des événements cités ci-après :

Organisme	Mandat	Contribution municipale \$ pour 3 ans
Maison des Jeunes Le Cabanon	Offrir un milieu de vie répondant aux besoins des adolescents	132 000 \$
FADOQ Lac-Beauport	Offrir des activités pour les aînés	4 200 \$

Autoriser le Service des finances à verser les sommes décrites aux protocoles.

Autoriser le paiement de 1 000 \$ à la FADOQ Lac-Beauport pour les services rendus en 2024 qui sont hors protocole 2025-2027.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

375-2024

5.3 Adoption - Dénonciation et résiliation du contrat de camp de jour avec la compagnie Centre plein air Lasallien inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu un contrat avec Centre de Plein Air Lasallien Inc. pour le service de planification, de gestion, de coordination et d'animation du camp de jour municipal La Feuille verte;

ATTENDU QUE les paragraphes 6 et 7 de l'article 3.13 du contrat permettent la résiliation du contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir le service en régie interne dès l'été 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la résiliation de ce contrat;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

De dénoncer et de mettre fin au contrat avec la compagnie Centre plein air Lasallien inc. en date du 2 décembre 2024, conformément aux paragraphes 6 et 7 de l'article 3.13 dudit contrat.

De transmettre copie de cette résolution au Centre plein air Lasallien inc. pour qu'il se gouverne en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.1 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement du plan d'urbanisme no 09-192

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement de concordance remplaçant le règlement du plan d'urbanisme no 09-192.

6.2 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement de zonage no 09-207

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement de concordance remplaçant le règlement de zonage no 09-207.

6.3 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement de lotissement no 09-194

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement de concordance remplaçant le règlement de lotissement no 09-194.

6.4 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme no 09-196-06

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement de concordance remplaçant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme no 09-196-06.

6.5 Avis de motion - Règlement de concordance remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 09-198

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement de concordance remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 09-198.

376-2024

6.6 Autorisation - Projet de lotissement - Condominiums du golf Mont-Tourbillon (Horizon sur le Golf)

ATTENDU QU' en vertu de l'article 21 du règlement no 09-196-06 portant sur les permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme, le conseil doit statuer, par résolution, s'il approuve le plan projet de lotissement déposé;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 11 du règlement 09-194 concernant le lotissement, ce projet de lotissement n'est pas soumis à la compensation pour fins de parc;



ATTENDU QU' un jugement de la cour supérieure nous ordonne d'émettre tous les permis avant le 14 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
 APPUYÉ par Monsieur François Boily
 ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte le projet de lotissement concernant les lots 4 622 529, 4 399 443, 2 568 600, 2 597 328 et 1 498 088, tel que préparé par M. Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre, portant la minute 1948, daté du 21 avril 2021 et mis à jour le 1^{er} novembre 2024.

Que le projet de lotissement vise la création de cinq (5) lots portant les numéros 6 659 277 à 6 659 281 qui sont destinés à accueillir le bâtiment des condominiums du golf, le déplacement de l'emprise du chemin de la montée du Golf ainsi que les autres opérations du golf.

Que la résolution numéro 186-2021 portant sur le même objet soit abrogée.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document pertinent à cet effet.

**ADOPTÉE SUR DIVISION
 5 POUR / 2 CONTRE**

6.7 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 novembre 2024

Le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable dépose aux membres du conseil le document « Procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 novembre 2024 » et les invite à le consulter.

377-2024

6.8 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
 APPUYÉ par Monsieur François Boily
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No demande de permis	Objet	Décision du conseil
2024-00630	Installation d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m ² et plus, 15 chemin du Versant-Nord, lot 5 277 164 (Règl. 09-198 art. 55.5)	Accepté
2024-00705	Construction d'un relais rustique sur pieux à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente, chemin du Moulin (45, chemin du Chevreuil), lot 5 748 807 (Règl. 09-198 art. 55.11)	Accepté
2024-00708	Installation d'enseigne permanente sur un centre commercial planifié, 1020, boulevard du Lac, lot 1 821 277 (Règl. 09-198, chap. 8 art. 45)	Refusé



Que cette décision ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service de l'urbanisme et développement durable ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

378-2024

7.1 Autorisation de signature - Contrat de service Cauca répartition des appels et gestion des appels 911

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de la protection contre l'incendie de Lac-Beauport.

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par : Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à signer le document « Contrat de service Cauca pour la répartition des appels et la gestion des appels 911 » ainsi que les renouvellements ultérieurs et d'engager les frais.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

379-2024

7.2 Autorisation - Paiement de factures et mandat supplémentaire dans les dossiers des pompiers Perrier-Goulet-Gauvin

ATTENDU les recommandations du directeur du Service incendie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de la protection contre l'incendie à mandater la firme Langlois avocats afin de représenter la Municipalité de Lac-Beauport au tribunal administratif du travail (TAT) dans le cadre de la plainte du Syndicat des pompiers de Lac-Beauport et d'engager les factures liées à ce mandat et de procéder aux paiements des factures 745613, 748109, 745615, 748111.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération 2024 après le réaménagement budgétaire suivant :

Postes	Débit	Crédit
02 70155 447		35 000 \$
02 23000 419		10 000 \$
02 19400 999		10 000 \$
02 45350 443		10 000 \$
02 22000 421	65 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.1 Période de questions

À 19 h 54, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :

- 1- Mme Daphnée Durand demande, concernant l'acquisition du lot 1 497 339, si le conseil peut diminuer le prix de vente de ce terrain à 25 300 \$ puisqu'elle considère le prix demandé trop élevé.
RP : Monsieur le maire mentionne que la valeur du terrain a été évaluée par l'évaluateur de la MRC et le prix doit correspondre à sa valeur réelle.
- 2- Mme Annie Larrivée demande si elle peut entendre les commentaires de Mme la conseillère Marie Gagnon concernant le point 6.6 de l'ordre du jour
RP : Monsieur le maire mentionne que Mme Gagnon donnera ses commentaires à la population après la rencontre.
- 3- M. Dany Morin demande si le maire à sa réponse du mois dernier, à savoir pourquoi les valeurs des AirB&B sur lot forestier ont doublé en 5 ans.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il n'a pas eu le temps de valider en raison de la période prébudgétaire.
- 4- M. Pascal Hudon demande, concernant le règlement emprunt 762 chemin de la Butte, si l'estimation a été faite par l'ingénieur-conseil. Il demande également si le 20,6 % inclus tous les travaux, ou seulement l'aqueduc.
RP : Monsieur le maire mentionne que les coûts pourront être vérifiés avec le directeur du Service des travaux publics et infrastructures.

Fin de la période de questions à 20 h 24.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 20 h 24.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier

ANNEXE 1
Liste des déboursés – Novembre 2024

LISTE DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2024 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT							
No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
ADM-106413	2024-11-05	GRAP05	965.79	Trudel Lise		FORMULAIRE TAXES 2025	02 19000 670
ADM-106414	2024-11-06	NOVA10	11497.50	Labrecque Richard	328-2024	Formation sur le harcèlement	02 16000 454
ADM-106415	2024-11-07	FLAG10	19.02	Turmel Patrick		Envoie de dossier : Cour municipale de St-Raymond :4601-18-4965	02 19000 321
ADM-106416	2024-11-12	DECA05	2023.56	Turmel Patrick		Abonnement annuel pour le Monitoring Atera	02 19300 335
ADM-106417	2024-11-14	BRAS20	188.49	Turmel Patrick		PAPETERIE COMMANDE # 139221	02 19000 670
ADM-106418	2024-11-01	PETR10	5794.91	Turmel Patrick		ESSENCE PERIODE 1ER AU 31 OCTOBRE 2024	02 32300 631
ADM-106419	2024-11-21	LABR15	275.94	Labrecque Richard		Diner annuel équipe du Greffe	02 16000 310
ADM-106420	2024-11-21	VISAPT	1200.00	Turmel Patrick		Cartes cadeau soirée de reconnaissance employés 2024	02 16000 640
ADM-106421	2024-11-25	BRAS20	136.54	Turmel Patrick		PAPETERIE - COMMANDE # 139762	02 19000 670
REC-709293	2024-10-29	BURE05	3265.29	Provencher Isabelle		Achat de 20 tables pour événements	02 70106 640
REC-709294	2024-10-29	QUAT70	1379.70	Provencher Isabelle		Animation quatuor vocal Féerie de Noël (7-8 décembre 2024)	02 70203 640
REC-709295	2024-10-29	ENTR23	459.90	Hamel, Dominic		Terre pour projet d'électricité au parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709296	2024-10-30	CANA05	344.93	Hamel, Dominic		Contreplaqués parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709297	2024-10-30	CARR30	919.80	Hamel, Dominic		Gravier parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709298	2024-10-30	VISADH	183.96	Hamel, Dominic		Membrane autocollante réparation terrain de soccer	02 70150 522
REC-709299	2024-10-31	BOUL15	804.83	Hamel, Dominic		Graines à gazon pour parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709300	2024-10-31	CANA05	86.23	Hamel, Dominic		Boite de protection pour thermostat	02 70124 640
REC-709301	2024-10-31	BEST70	2012.06	Provencher Isabelle		Surveillance 3 nuits Féerie de Noël (5-6-7 décembre 2024)	02 70203 640
REC-709302	2024-10-31	SONO70	517.39	Provencher Isabelle		Location arche d'accueil et lumières pour Féerie de Noël (7-8 décembre 2024)	02 70203 640
REC-709303	2024-10-31	GROU74	2874.38	Provencher Isabelle		Surveillance de nuit parcs Saisonnier et Brûlé novembre 2024	02 70155 522
REC-709304	2024-11-04	PROD40	718.59	Hamel, Dominic		Produits ménagers	02 70123 635
REC-709305	2024-11-04	ALIM05	402.41	Hamel, Dominic		Achat café conseil et employés	02 11000 610
REC-709306	2024-11-04	REUV70	80.48	N.Mailloux Claudie		Renouvellement de la revue Les libraires	02 70231 670
REC-709307	2024-11-05	CANA05	86.23	Hamel, Dominic		Peinture traîneau à motoneige et foyer	02 70150 522
REC-709308	2024-11-05	COMO01	3679.20	Hamel, Dominic		Déneigement manuel parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709309	2024-11-05	ENTR27	2874.38	Hamel, Dominic		Déneigement parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709310	2024-11-06	CANA05	114.98	Hamel, Dominic		Clé à molette, ballasts et boîtes de rondelles	02 70150 522
REC-709311	2024-11-07	AQUA05	776.08	Tremblay MariePierre		Casques de bain défi nage ton lac Beauport	02 70144 419
REC-709312	2024-11-07	PLUR70	103477.50	Côté Isabelle	336-2024	Services professionnels plans et devis terrain de soccer synthétique	23 08535 721
REC-709313	2024-11-11	DESC40	80.48	Hamel, Dominic		Pièce remplacement toilette bibliothèque	02 70122 640
REC-709314	2024-11-11	DIAB05	1246.33	Provencher Isabelle		Graphisme et impression dépliants Féerie de Noël 2024	02 70200 340
REC-709315	2024-11-11	GMEE70	16671.38	Côté Isabelle	340-2024	Conduites métalliques pour régulation du chauffage du garage de la caserne d'incendie	23 03439 725
REC-709316	2024-11-11	BONA05	7933.28	Hamel, Dominic	326-2024	Remplacement du système de climatisation salle des serveurs mairie	23 02027 725

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
REC-709317	2024-11-11	ERAB50	5748.75	Provencher Isabelle		Repas, salle et boissons pour la soirée reconnaissance des employés (13 décembre 2024)	02 16000 610
REC-709318	2024-11-11	HAIE70	218.45	Provencher Isabelle		Chauffeur pour la soirée reconnaissance des employés (13 décembre 2024)	02 16000 610
REC-709319	2024-11-12	SEBA60	2299.50	Hamel, Dominic	326-2024	Électricité pour climatisation salle des serveurs (mairie)	23 02027 725
REC-709320	2024-11-12	VITR10	1408.44	Hamel, Dominic		Remplacement thermos fenêtre ancienne piscine Saïso	02 70155 522
REC-709321	2024-11-12	META50	1149.75	Hamel, Dominic		Protection pour fils électriques parc du Saisonnier	02 70155 522
REC-709322	2024-11-12	CANA05	114.98	Hamel, Dominic		Attaches autobloquantes	02 70150 522
REC-709323	2024-11-12	UTCF50	2874.38	Hamel, Dominic	341-2024	Appel de service réparation panneau d'incendie caserne	02 22000 522
REC-709324	2024-11-12	VISADH	488.64	Hamel, Dominic		Propane chauffage cabanes Fêerie de Noël	02 70203 640
REC-709325	2024-11-13	BEST70	862.31	Côté Isabelle		Surveillance de nuit parcs Saisonnier et Brûlé 22 et 23 novembre 2024	02 70155 522
REC-709326	2024-11-13	DEFI70	2529.45	Provencher Isabelle		Animation soirée reconnaissance des employés (13 décembre 2024)	02 16000 610
REC-709327	2024-11-13	SERR35	804.83	Hamel, Dominic		Appel de service système alarme	02 70144 522
REC-709328	2024-11-13	BONA05	8968.05	Côté Isabelle	340-2024	Programmation mise en service chauffage garage de la caserne	23 03439 725
REC-709329	2024-11-13	CANA05	114.98	Hamel, Dominic		Robinet évier chalet des loisirs	02 70124 640
REC-709330	2024-11-14	BELI50	2300.00	Gauthier Karine		Cours de danse et de gymnastique session d'automne	02 70105 447
REC-709331	2024-11-18	PROT10	3357.27	Hamel, Dominic		Inspection annuelle extincteurs	02 70155 522
REC-709332	2024-11-20	LUME05	367.92	Hamel, Dominic		Néons et ballasts	02 70124 522
REC-709333	2024-11-20	LUMI05	183.96	Hamel, Dominic		Ampoules et démarreur de lampe au sodium	02 70124 522
REC-709334	2024-11-20	DESC40	603.62	Hamel, Dominic		Changement robinet de chasse d'eau urinoir caserne	02 22000 522
REC-709335	2024-11-21	IMPR70	282.27	Hamel, Dominic		Impression de deux coroplasts pour la Fêerie (commanditaires et programmation)	02 70200 340
REC-709336	2024-11-21	LUMI05	68.99	Hamel, Dominic		Capaciteur lumière extérieure centre communautaire	02 70122 640
REC-709337	2024-11-21	LUME05	218.45	Hamel, Dominic		Unité électrique de démarrage lumières extérieures centre communautaire	02 70122 640
REC-709338	2024-11-25	ALIM05	287.44	Hamel, Dominic		Achat café conseil et employés	02 11000 610
REC-709339	2024-11-25	LIBR05	913.50	N.Mailloux Claudie	042-2024	Achat de livres pour la bibliothèque	02 70231 670
SEC-203473	2024-10-30	ANTO50	178.21	Richard Éric		Soulier Reebok à cap grandeur 11 pour Martin Simard	02 22000 650
SEC-203474	2024-11-05	GARA21	143.72	Richard Éric		Changement de pneus pour l'hiver du 150	02 22304 525
SEC-203475	2024-11-06	GARA21	379.42	Richard Éric		Perte d'air du 251 2h temps	02 22306 525
SEC-203476	2024-11-07	GLS10	34.49	Richard Éric		transport appareil respiratoire défectueux #15 (aller-retour)	02 22302 526
SEC-203478	2024-11-12	CREA20	114.98	Richard Éric		Couturière coudre 20 batch sur chemises et manteaux	02 22000 650
SEC-203479	2024-11-19	LABO80	140.27	Richard Éric		1- Savon à camion sans frottage	02 22302 526
SEC-203480	2024-11-19	GARA21	2394.36	Richard Éric		Réparation clutch fan 251	02 22306 525
SEC-203481	2024-11-21	GARA21	3567.42	Richard Éric		Réparation de la pompe 252	02 22307 525
SEC-203482	2024-11-21	CANA05	20.66	Richard Éric		prise de rallonge dévidoir 951fiche femelle 3 fils	02 22302 526
URB-600616	2024-11-07	DLTA30	10000.00	Gendron Yves	343-2024	ARPENTAGE, JONCTION CH. GEAI-BLEU ET SEVE	02 62100 419

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
URB-600617	2024-11-07	BCF50	10000.00	Gendron Yves	344-2024	EMPIETEMENT EMPRISE AU 101, CH. DE LA VALLÉE	02 61000 419
VOI-319679	2024-10-29	CANA05	45.99	Bergeron Charles	310-2024	PIERRE GRISE/MTÉE DU PARC	23 04623 721
VOI-319680	2024-10-29	ENTR21	3560.75	Marie Josée		OUVERTURE GLISSIÈRE LOT 1 496 862 / 71 CH DES LACS	02 32405 521
VOI-319681	2024-10-29	WOLS05	459.90	Baillargeon Maxim	310-2024	GRILLE DE PUISAR/MTÉE DU PARC	23 04623 721
VOI-319682	2024-10-29	CANA05	229.95	Baillargeon Maxim		DIVISION INTERIEUR ET PLAQUE DE METAL	02 45350 522
VOI-319683	2024-10-30	VEOL05	546.13	Bergeron Charles		DISPOSITION DE PEINTURE INDUSTRIELLE	02 35500 635
VOI-319684	2024-10-30	PAVA50	12072.38	Baillargeon Maxim	310-2024	TRAVAUX DE PRÉPARATION ET PAVAGE/MTÉE DU PARC	23 04623 721
VOI-319685	2024-10-30	DESH05	287.44	Bergeron Charles		CHANGEMENT D'HUILE ET PNEUS D'HIVER/UNITÉ #3	02 32316 525
VOI-319686	2024-10-30	PAVA50	5748.75	Bergeron Charles		TRAVAUX DE PREPRATION ET PAVAGE / 3 TRAVERSE DE LAVAL	02 32406 521
VOI-319687	2024-10-30	ARBO25	804.83	Bergeron Charles		ARBRE À COUPER 7 TERRASSE DU DOMAINE / ENT CHEMIN	02 32401 521
VOI-319688	2024-10-30	CANA05	172.46	Bergeron Charles		2 RALLONGES ELEC./CHARGEUR #17	02 32327 525
VOI-319689	2024-10-30	CENT45	2286.62	Baillargeon Maxim		REPARATION DE L'AILE / UNITE MAX	02 32300 515
VOI-319690	2024-11-04	TURC05	574.88	Gagné François		REMPPLACE VALVE / POST PDR	02 41300 521
VOI-319691	2024-10-30	CARR30	574.88	Baillargeon Maxim	310-2024	MG20 (2V) MTEE PARC	23 04623 721
VOI-319692	2024-10-30	CARR30	2299.50	Bergeron Charles		MG20 / RESERVE 8V	02 32401 521
VOI-319693	2024-11-04	CANA05	57.49	Bergeron Charles		1 POCHÉ DE BETON & 1 TAPIS D'ENTRÉE	02 32000 522
VOI-319694	2024-11-04	INVE30	57.49	Gagné François		REPARATION VENTILATION / POST PDR	02 41300 521
VOI-319695	2024-11-05	CENT08	68.99	Baillargeon Maxim		REPARATION DRILL À ESSENCE	02 32001 526
VOI-319696	2024-11-05	OPTI05	57.49	Gagné François		CAISSE DE PAPIER MOUCHOIR	02 32200 640
VOI-319697	2024-11-05	SERV30	344.93	Bergeron Charles		DISPOSITION DE BRANCHES	02 32401 521
VOI-319698	2024-11-06	DESH05	287.44	Bergeron Charles		CHANGEMENT D'HUILE ET PNEU / UNITE #5	02 32331 525
VOI-319699	2024-11-06	OUTI50	172.46	Bergeron Charles		LAME POUR "GRINDER"	02 32200 640
VOI-319700	2024-11-07	CAMI75	390.92	Bergeron Charles		10 ROUES / REMPLACE LUMIERE DE STROB	02 32304 525
VOI-319701	2024-11-06	CANA05	45.99	Baillargeon Maxim	310-2024	PIECE DE METAL POUR PROJET MTEE DU PARC	23 04623 721
VOI-319702	2024-11-07	OUTI50	459.90	Bergeron Charles	041-2023	RECTIFIEUSE (BUFFER)	23 04975 725
VOI-319703	2024-11-07	EMCO05	459.90	Baillargeon Maxim	208-2024	MODIFICATION PRISE D'EAU / RESERVOIR	23 03441 725
VOI-319704	2024-11-07	SOFT30	9198.00	Bergeron Charles	334-2024	EVALUATION DE NUISANCES VIBRATOIRES - POSTE DE POMPAGE SOUTERRAIN - 18PDR	02 41300 411
VOI-319705	2024-11-07	BELL16	1724.63	Beaulieu François-O.	355-2024	FRAIS D'ANALYSE / DEPLACEMENT DE PLUSIEURS POTEAU BELL POUR PISTE CYCLABLE / CH DU VILLAGE	23 04023 723
VOI-319706	2024-11-07	CANA05	57.49	Bergeron Charles		ROD ARMATURE / ENTRETIEN GARAGE	02 32000 522
VOI-319707	2024-11-07	AUTO30	2701.91	Gagné François		REMPLACEMENT DE L'AUTRE DRIVE - STATION RUISSEAU	02 41500 521
VOI-319708	2024-11-11	BOUL15	172.46	Bergeron Charles		15 ROULEAUX DE TOURBE / ENT CHEMIN	02 32401 521
VOI-319709	2024-11-12	SERV30	172.46	Bergeron Charles		DISPOSITION DE BRANCHES	02 32401 521
VOI-319710	2024-11-11	CANA05	287.44	Baillargeon Maxim		BOIS GALERIE / ECOCENTRE	02 45350 522
VOI-319711	2024-11-11	CARR30	344.93	Bergeron Charles		GRAVIER (1V) / RÉSERVE	02 32401 521
VOI-319712	2024-11-11	CARR30	1207.24	Bergeron Charles		DISPOSITION BETON / ECOCENTRE	02 45350 446
VOI-319713	2024-11-11	DESH05	172.46	Bergeron Charles		UNITE #11 / CHANGEMENT DE PNEUS	02 32328 525

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
VOI-319714	2024-11-11	DESH05	172.46	Bergeron Charles		UNITE #7 / CHANGEMENT DE PNEUS	02 32332 525
VOI-319715	2024-11-12	CANA05	86.23	Bergeron Charles		3 BALAIS À NEIGE / VÉHICULES	02 32316 525
VOI-319716	2024-11-12	SEBA60	574.88	Baillargeon Maxim	107-2021	STATION 4 / REMPLACEMENT ELECTRIQUE	23 05619 721
VOI-319717	2024-11-13	ATLA05	114.98	Gagné François		EGOUT STATION 2 / FITTING	02 41500 643
VOI-319718	2024-11-13	REAL05	172.46	Bergeron Charles		ACCÈS DRAIN - RESEAU PLUVIAL	02 32406 521
VOI-319719	2024-11-13	USIN30	459.90	Bergeron Charles		METAL / SUPPORT POUR ZAMBONIE	02 70131 640
VOI-319720	2024-11-13	APPL10	344.93	Bergeron Charles		CHAINES D'ENTRAINEMENT / TRACTEURS	02 70132 525
VOI-319721	2024-11-13	SOLU15	229.95	Bergeron Charles		LUBRIFIANT POUR TRACTEUR (12 CANNETTES)	02 32306 525
VOI-319722	2024-11-14	CANA05	68.99	Bergeron Charles		DOUBLE DE CLE ET UNE MECHE CARREE	02 32200 640
VOI-319723	2024-11-14	CANA05	57.49	Bergeron Charles		LIMON / ECOCENTRE	02 45350 522
VOI-319724	2024-11-14	CANA05	68.99	Baillargeon Maxim		ECOCENTRE / CALFEUTRANT POUR LE TOIT	02 45350 522
VOI-319725	2024-11-18	CENT45	287.46	Bergeron Charles		BANDE RÉFLÉCHISSANTE POUR VÉHICULE MLB (UNITÉS #3, #7 ET #11)	02 32316 525
VOI-319726	2024-11-18	REGI20	114.98	Bergeron Charles		2 ANIMAUX MORTS / CHEVREUIL & RATON-LAVEUR	02 32401 521
VOI-319727	2024-11-18	CENT08	2529.59	Bergeron Charles	041-2023	LAVEUSE À PRESSION	23 04975 725
VOI-319728	2024-11-18	GROU44	4599.00	Baillargeon Maxim	076-2024	ARPENTAGE TROTTOIR TDL	23 04989 721
VOI-319729	2024-11-18	GROU44	2299.50	Baillargeon Maxim	106-2021/088-2022	ARPENTAGE ROND-VIRÉE - CHALUMEAU	23 04958 721
VOI-319730	2024-11-18	SEBA60	574.88	Baillargeon Maxim		FILS ET DISJONCTEUR ET PRISE EXTÉRIEUR	02 45350 522
VOI-319731	2024-11-19	GEST20	459.90	Bergeron Charles		MANTEAU CHAUD-SIGNEUR / PASCAL & CHARLES & MAX	02 32200 650
VOI-319732	2024-11-19	CENT08	929.00	Bergeron Charles	041-2023	AFFUTEUR UNIVERSEL	23 04975 725
VOI-319733	2024-11-20	MESS30	412.76	Carréno Gustavo		FRAIS DE LOCATION/UTILISATION / NOVEMBRE & DECEMBRE 2024	02 32200 516
VOI-319734	2024-11-20	CARR32	309.60	Carréno Gustavo		KILOMETRAGE - CONGRES OIQ 2024	02 32001 454
VOI-319735	2024-11-20	VISAGC	329.87	Carréno Gustavo		HOTEL & REPAS / CONGRES OIQ 2024	02 32001 454
VOI-319736	2024-11-20	CENT08	17.25	Baillargeon Maxim		SHOCK ABRISOBER	02 32200 640
VOI-319737	2024-11-21	ENTR23	459.90	Bergeron Charles		DISPOSITION BETON ECOCENTRE (1V)	02 45350 446
VOI-319738	2024-11-21	ENTR23	1724.63	Bergeron Charles		SABLE/GRAVIER - RÉSERVE	02 32401 521
VOI-319739	2024-11-21	ARBO25	2874.38	Bergeron Charles		ABATTAGE D'ARBRE - 1HUCHE/23 TDL & GODENDARD	02 32401 521
VOI-319740	2024-11-21	ALTI30	1224.48	Bergeron Charles		ABATTAGE D'ARBRE - CORNICHE/TDL	02 32401 521
VOI-319741	2024-11-21	CAMI75	86.23	Bergeron Charles		CAMION 10 ROUES / LUMIÈRE	02 32304 525
VOI-319742	2024-11-21	SOLU15	440.35	Bergeron Charles		CABINET POUR LE GARAGE	02 32000 522
VOI-319743	2024-11-21	HYDR30	18428.19	Carréno Gustavo	080-2024	FOURNITURE ET INSTALLATION - STATION HYDRO. AVEC CAMERA - BARRAGE LAC MORIN	23 04968 721

ANNEXE 2
Liste des engagements budgétaires – Novembre 2024

LISTE DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES NOVEMBRE 2024 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT			
NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
MICHAUD CHARLAINE	2024-11-07	27423	344.93 \$
NOLIN MARYSE ET NOLIN STEPHANE	2024-12-03	27424	34.85 \$
9235-6534 QUEBEC INC.	2024-12-03	27425	313.32 \$
BUREAU EN GROS	2024-12-03	27426	3 266.10 \$
CLUB CANOE-KAYAK LAC-BEAUPORT	2024-12-03	27429	500.00 \$
DECAM	2024-12-03	27432	4 955.42 \$
DEFI ENTREPRISES ACTIVES	2024-12-03	27433	865.00 \$
ENTREPRISES PNP INC. (LES)	2024-12-03	27434	3 718.29 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	2024-12-03	27435	102.00 \$
FRADETTE PIERRE	2024-12-03	27436	1 000.00 \$
GARAGE LE BUNKER INC.	2024-12-03	27437	759.40 \$
IT CLOUD	2024-12-03	27439	2 138.33 \$
LANDRY CAROLINE	2024-12-03	27440	1 000.00 \$
POULIN VINCENT	2024-12-03	27442	1 000.00 \$
ENT. FORESTIERES SERGE BUREAU INC.	2024-11-15	412115	3 756.41 \$
GROUPE COLAS QUEBEC INC.	2024-11-15	412116	265 011.55 \$
BEAULIEU GABRIELLE	2024-12-03	412117	360.00 \$
BILODEAU VINCENT	2024-12-03	412118	600.00 \$
BINDELLE GÉRALDINE	2024-12-03	412119	905.53 \$
BOURGAULT EDITH	2024-12-03	412120	1 273.94 \$
DUMAS MARIE-JOSÉE	2024-12-03	412121	667.25 \$
PECTEAU SUZIE	2024-12-03	412122	667.25 \$
LAMONTAGNE DENIS	2024-12-03	412123	419.33 \$
LEVESQUE RAPHAEL	2024-12-03	412124	80.00 \$
L'HEUREUX, FRANCOIS	2024-12-03	412125	2 397.38 \$
MORALES PUENTES CRISTINA	2024-12-03	412126	1 491.75 \$
MORIN NICOLE	2024-12-03	412127	481.25 \$
PERREault ALEX	2024-12-03	412128	748.71 \$
PROULX NICOLAS	2024-12-03	412129	405.00 \$
SOUCHET NATHALIE	2024-12-03	412130	552.50 \$
SUJOBERT ARTHUR	2024-12-03	412131	480.00 \$
BOILARD BENOIT	2024-12-03	412132	1 058.27 \$
DOYON ALEXANDRE, AUGER PIER-LUC,	2024-12-03	412133	2 084.45 \$
GREDEN INC.	2024-12-03	412134	279.69 \$
IMMOEXPRESS INVESTISSEMENTS INC.	2024-12-03	412135	242.62 \$
IMMOEXPRESS INVESTISSEMENTS INC.	2024-12-03	412136	677.76 \$
LAFORTUNE MARIE-CLAUDE	2024-12-03	412137	1 644.31 \$
LAGUEUX OLIVIER, DE CARUFEL	2024-12-03	412138	749.18 \$
MOISAN ANNE-SOPHIE, DELISLE	2024-12-03	412139	909.64 \$
NICODEME FREDERIC, VEZINA JOHANNE	2024-12-03	412140	1 469.13 \$
PROULX ALEXANDRE, CANUEL ANY	2024-12-03	412141	250.08 \$
AIM ÉCO-CENTRE	2024-12-03	412143	40 083.87 \$
ALIMENTATION A.D.R.	2024-12-03	412144	469.17 \$
AMBULANCE ST-JEAN	2024-12-03	412145	512.00 \$
AQUAM	2024-12-03	412146	734.36 \$
AREO-FEU LTEE	2024-12-03	412147	4 165.25 \$
ARPO GROUPE-CONSEIL	2024-12-03	412148	4 527.14 \$

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
ASS. PROPRIETAIRES DU MONT CERVIN	2024-12-03	412149	553.34 \$
ATLANTIS POMPE STE-FOY	2024-12-03	412150	46.63 \$
AUTOMATISATION JRT INC.	2024-12-03	412151	459.90 \$
AVIZO EXPERTS-CONSEILS	2024-12-03	412152	10 002.83 \$
BCF S.E.N.C.R.L	2024-12-03	412153	5 876.55 \$
BELIZIA SPORT	2024-12-03	412154	2 265.25 \$
BERGERON JEAN-FRANÇOIS	2024-12-03	412155	1 000.00 \$
BETON CHEVALIER INC.	2024-12-03	412156	293.19 \$
BIOGÉNIE CANADA INC.	2024-12-03	412157	17 830.08 \$
BOULET DÉPÔT	2024-12-03	412158	709.94 \$
BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE (LES)	2024-12-03	412159	2 716.63 \$
BRASSARDBURO	2024-12-03	412160	496.82 \$
BUFFET ST-EMILE	2024-12-03	412161	460.82 \$
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	2024-12-03	412162	1 641.86 \$
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC & LÉVIS INC.	2024-12-03	412163	7 578.40 \$
CANAC-MARQUIS GRENIER(ID:1895069)	2024-12-03	412164	2 470.51 \$
CANDIDE VILLENEUVE PAYSAGISTE INC.	2024-12-03	412165	4 189.92 \$
CAPITALE WEB	2024-12-03	412166	275.94 \$
CARRIERES QUEBEC INC.	2024-12-03	412167	8 659.51 \$
CARRENO GUSTAVO	2024-12-03	412168	309.60 \$
CENTRE LOCA-TOUT (1993) INC.	2024-12-03	412169	1 458.33 \$
CENTRE GESTION EQUIPEMENT ROULANT(CGER)	2024-12-03	412170	7 888.38 \$
CENTRE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE	2024-12-03	412171	298.94 \$
CHEM ACTION	2024-12-03	412172	2 257.54 \$
CLOTURES UNIVERSELLES INC.	2024-12-03	412174	6 206.64 \$
CLOUTIER MARILOU	2024-12-03	412175	354.99 \$
COMOC SERVICES PAYSAGER	2024-12-03	412176	1 551.84 \$
CONCEPTS LOGIQUES 4DI INC.	2024-12-03	412177	6 076.43 \$
CONSTRUCTION & EXCAVATION DALLAS INC.	2024-12-03	412178	22 842.68 \$
CONSTROBourg INC.	2024-12-03	412179	1 000.00 \$
DECHIQUETAGE DE BEAUCE	2024-12-03	412180	156.37 \$
DEFI-EVASION INC.	2024-12-03	412181	1 886.19 \$
DESCHÊNES & FILS LTÉE	2024-12-03	412182	629.22 \$
DESHARNAIS SERVICE DE PNEUS INC.	2024-12-03	412183	1 285.41 \$
DESROCHES PRODUITS PETROLIERS	2024-12-03	412184	3 054.12 \$
DETEKTA SOLUTIONS	2024-12-03	412185	445.53 \$
DIABOLO DESIGN ET WEB	2024-12-03	412186	1 224.49 \$
DISTRUTIONS A.B.R. INC.	2024-12-03	412187	298.94 \$
ENTREPRISES B.L.C. INC.	2024-12-03	412188	10 731.06 \$
ENTREPRISES J.S. LAUZON INC.	2024-12-03	412189	13 456.86 \$
ENTREPRISES LOU-VIL INC. (LES)	2024-12-03	412190	1 552.16 \$
ENTREPRISES TREMA (LES)	2024-12-03	412191	2 507.90 \$
EQUIPEMENT L.A.V. INC.	2024-12-03	412192	614.55 \$
ERGOKINOX	2024-12-03	412193	339.18 \$
EUROFINS ENVIRONEX	2024-12-03	412194	940.85 \$
FDTPRO INC.	2024-12-03	412195	5 921.21 \$
FED. QUEBECOISE MUNICIPALITES	2024-12-03	412196	3 028.18 \$
FLAG SHIP	2024-12-03	412197	19.02 \$
FORAGE DYNAROC INC.	2024-12-03	412198	6 323.63 \$
9385-3356 QUÉBEC, INC.	2024-12-03	412199	2 095.42 \$
GESTOCK	2024-12-03	412200	354.62 \$
GESTIORX-ARIANNE PEARSON	2024-12-03	412201	287.44 \$

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
GIVESCO INC.	2024-12-03	412202	865.30 \$
GLS CANADA - DICOM EXPRESS	2024-12-03	412203	12.90 \$
GME ÉLECTRIQUE	2024-12-03	412204	42 591.34 \$
GONZALEZ LESTER TRUJILLO	2024-12-03	412205	17 223.26 \$
GRAPHICA IMPRESSSION INC.	2024-12-03	412206	201.21 \$
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	2024-12-03	412207	770.11 \$
GROUPE CLR	2024-12-03	412208	1 838.48 \$
GROUPE LAM-É ST-PIERRE INC.	2024-12-03	412209	46.34 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	2024-12-03	412210	2 541.42 \$
GROUPE CONSEIL CHG INC.	2024-12-03	412211	104 705.43 \$
HABITATIONS ST-DUNSTAN (LES)	2024-12-03	412212	2 472.60 \$
IMPRESSION COULEUR	2024-12-03	412213	380.72 \$
JEAN LECLERC EXCAVATION	2024-12-03	412214	70 481.81 \$
L2 PICKLEBALL INC.	2024-12-03	412215	2 784.42 \$
L2 TENNIS INC.	2024-12-03	412216	2 922.54 \$
LABRECQUE RICHARD	2024-12-03	412217	238.85 \$
LATULIPPE (30300)	2024-12-03	412219	316.19 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	2024-12-03	412220	595.74 \$
LECLERC LINE	2024-12-03	412221	70.16 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2024-12-03	412222	2 442.17 \$
LIBRAIRIE MORENCY	2024-12-03	412223	711.33 \$
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ	2024-12-03	412224	1 284.21 \$
LIMOGES & FILS INC.	2024-12-03	412225	527 298.30 \$
LUMCA INC.	2024-12-03	412226	19 541.29 \$
LUMEN INC.	2024-12-03	412227	430.59 \$
MAILLOUX CLAUDIE N.	2024-12-03	412228	34.80 \$
MALLETTE	2024-12-03	412229	5 536.05 \$
MA OLIVIER	2024-12-03	412230	30.85 \$
MARTIN TANGUAY ARCHITECTE INC.	2024-12-03	412231	4 077.36 \$
MCJ CONSEIL	2024-12-03	412232	1 154.41 \$
MEDIC	2024-12-03	412233	2 730.04 \$
MESSER CANADA INC.	2024-12-03	412234	204.50 \$
METAUX PRESSES QC INC. (LES)	2024-12-03	412235	278.24 \$
M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER	2024-12-03	412236	21 112.60 \$
MTN ÉVOLUTION	2024-12-03	412237	9 456.70 \$
NEGOTEL	2024-12-03	412238	422.88 \$
ORG. DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE	2024-12-03	412240	2 421.37 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	2024-12-03	412241	456.81 \$
PLAGE QUÉBEC (LA)	2024-12-03	412242	1 779.99 \$
PREMIER TECH AQUA	2024-12-03	412244	312.73 \$
PRODUITS CAPITAL INC.	2024-12-03	412245	780.05 \$
PROJET 9P	2024-12-03	412246	5 652.82 \$
PROTECTION INCENDIE PC	2024-12-03	412247	338.03 \$
PROVENCHER ISABELLE	2024-12-03	412248	202.69 \$
REAL HUOT INC.	2024-12-03	412249	16 694.32 \$
REGIE REG. GEST.MAT.RES. DE PORTNEUF	2024-12-03	412250	34 487.63 \$
REVUE LES LIBRAIRES	2024-12-03	412251	74.28 \$
LE SAISONNIER	2024-12-03	412252	152 824.84 \$
SANI ORLEANS	2024-12-03	412253	10 845.02 \$
SCIAGE & FORAGE QC (1984) INC.	2024-12-03	412254	3 105.20 \$
SEBASTIEN ROY ELECTRICIEN	2024-12-03	412255	11 343.49 \$
SERRUPRO-GROUPE PRO ACCÈS	2024-12-03	412256	975.38 \$

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
SERVICES MATREC INC.	2024-12-03	412257	51 399.45 \$
SICA ARTISTE	2024-12-03	412258	1 230.24 \$
SOLOTECH INC.	2024-12-03	412259	336.88 \$
SOLUTIONS INDUSTRIELLES HB	2024-12-03	412260	1 005.68 \$
SP MEDICAL	2024-12-03	412261	7.59 \$
STANTEC EXPERT CONSEIL	2024-12-03	412262	22 174.59 \$
TERRASSEMENT PORTUGAIS INC.	2024-12-03	412263	101 819.80 \$
THIBEAULT, SEBASTIEN	2024-12-03	412264	42.10 \$
THOMASSIN JOHAN	2024-12-03	412265	63.60 \$
TI-MOUSSE DANS BROUSSE	2024-12-03	412266	500.00 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTÉE	2024-12-03	412267	43.30 \$
TRUDEL LISE	2024-12-03	412268	11.00 \$
TURCOTTE (1989) INC.	2024-12-03	412269	311.01 \$
UAP INC. (NAPA)	2024-12-03	412270	126.84 \$
UNION MUNICIPALITES DU QUEBEC	2024-12-03	412271	79.60 \$
USD INC.	2024-12-03	412272	2 596.77 \$
USINAGE CONCEPT	2024-12-03	412273	539.23 \$
WOLSELEY GROUPE PLOMBERIE	2024-12-03	412274	160.54 \$
LAPIERRE GUY	2024-12-03	412275	72.00 \$
AGRITEX	2024-12-03	412276	897.57 \$
CANAC-MARQUIS GRENIER(ID:1895069)	2024-12-03	412277	59.63 \$
CANSEL QUÉBEC	2024-12-03	412278	662.82 \$
CAPITALE CHRYSLER	2024-12-03	412279	218.39 \$
CIMA	2024-12-03	412280	1 138.25 \$
CLUB DE SKI DE FOND DU MOULIN	2024-12-03	412281	737.00 \$
DARVEAU, PAUL-RENE	2024-12-03	412282	39.24 \$
INVENTEX INC. QUÉBEC	2024-12-03	412283	51.87 \$
MAINGUY MARIE-ÈVE	2024-12-03	412284	290.41 \$
PAVAGE CARMICHAEL INC.	2024-12-03	412285	45 398.35 \$
SANI ORLEANS	2024-12-03	412286	3 092.83 \$
SONORISATION DELTA ÉCLAIRAGE LTÉE	2024-12-03	412287	3 607.33 \$
BOMBARDIER MARILYNE	2024-12-10	412288	400.00 \$
PÈRE NOEL DU NORD	2024-12-10	412289	770.00 \$
PROVENCHER VÉRONIQUE	2024-12-10	412290	1 264.73 \$
QUATUOR VOCAL LES CLASSY INC.	2024-12-10	412291	1 379.70 \$
COMOC SERVICES PAYSAGER	2024-12-15	412292	1 470.53 \$
ENT. FORESTIERES SERGE BUREAU INC.	2024-12-15	412293	3 756.41 \$
ENTREPRISES J.S. LAUZON INC.	2024-12-15	412294	13 456.86 \$
GROUPE COLAS QUEBEC INC.	2024-12-15	412295	266 451.50 \$
DEFI-EVASION INC.	2024-12-17	412296	628.73 \$
HAIE KEITH	2024-12-17	412297	190.00 \$
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC & LÉVIS INC.	2024-12-03	412298	19.13 \$
NOVACONCEPT	2024-12-03	412299	6 959.21 \$
PLOMBERIE LECOMTE INC.	2024-12-03	412300	339.15 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	2024-12-03	412301	11 955.82 \$
MINISTRE DES FINANCES	2024-10-30	6997	1 094 777.00 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	6998	83.93 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	6999	155.22 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	7000	66.69 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	7001	80.48 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	7002	66.69 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	7003	87.38 \$

Initiales du maire

7000

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
C.C.A.P.	2024-10-30	7004	87.38 \$
C.C.A.P.	2024-10-30	7005	259.84 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7006	843.99 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7007	1 548.11 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7008	98.17 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7009	535.17 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7010	301.30 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7011	107.10 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7012	33.67 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7013	257.76 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7014	449.04 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7015	235.93 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7016	207.48 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7017	164.64 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7018	1 279.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7019	205.50 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7020	224.57 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7021	45.46 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7022	212.39 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7023	156.04 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7024	33.54 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7025	90.36 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7026	361.30 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7027	1 148.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7028	40.43 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7029	1 094.29 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7030	5.19 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7031	83.13 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-10-30	7032	893.13 \$
VILLE DE QUEBEC	2024-10-30	7033	6 239.04 \$
VILLE DE QUEBEC	2024-10-30	7034	7 570.20 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2024-10-22	7035	33 378.58 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7036	2 872.45 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7037	454.66 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7038	2 274.97 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7039	1 527.07 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7040	659.00 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7041	385.96 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7042	930.24 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7043	253.37 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7044	2 597.34 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7045	1 726.14 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7046	1 597.60 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7047	713.72 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-07	7048	565.29 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2024-11-07	7049	216.84 \$
VISA PATRICK TURMEL	2024-11-07	7050	73.58 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7051	245.88 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7052	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7053	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7054	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7055	24.35 \$

Initiales du maire

7001

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7056	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7057	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7058	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7059	24.35 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7060	708.31 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7061	1 353.03 \$
HYDRO-QUEBEC	2024-11-21	7062	24.35 \$
VILLE DE QUEBEC	2024-11-21	7063	4 016.10 \$
BENEVA (ASS.COLL)	2024-11-06	7064	15 856.79 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2024-11-06	7065	115 947.64 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2024-11-06	7066	51 920.33 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2024-11-22	7067	54 072.02 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2024-11-22	7068	23 813.64 \$
PETROLES IRVING MARKETING S.E.N.C.	2024-11-06	7069	5 794.91 \$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	2024-11-22	7070	1 438.76 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2024-11-25	7071	95 133.34 \$
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2024-11-28	7072	3 064.22 \$
	GRAND TOTAL:		3 716 873.29 \$